

## Lignes directrices concernant les déplacements, les repas et l'hébergement

43<sup>e</sup> Conseil général, 2018, Oshawa

Les personnes qui participeront au Conseil général devront faire elles-mêmes les réservations afférentes à leurs déplacements. Les frais encourus leur seront directement remboursés lorsqu'elles auront acheminé au Bureau du Conseil général le *formulaire de remboursement des dépenses* et les reçus pertinents.

### Frais de déplacement

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique de remboursement des dépenses dans le cadre du 43<sup>e</sup> Conseil général à Oshawa. Bien entendu, vous devrez utiliser le moyen de transport le plus économique.

Remarque : Si vous avez l'option de prendre l'avion mais que vous choisissez de prendre votre véhicule, le montant le moins élevé des deux options suivantes vous sera remboursé : le tarif au kilomètre ou le prix d'un billet d'avion.

Les personnes qui se rendront au Conseil général avec leur propre véhicule bénéficieront d'un tarif de 0,39 \$/km, montant établi pour 2018. Pour le covoiturage, seule la personne propriétaire du véhicule bénéficiera d'un remboursement au kilométrage.

Les participantes et les participants qui demeurent à Oshawa ou en périphérie ne seront remboursés que pour un seul aller-retour au site de l'événement.

Autres frais de déplacement :

1. les frais de repas, selon la politique de remboursement des dépenses.
2. les frais de stationnement/taxi, selon la politique de remboursement des dépenses.
3. les frais d'hébergement encourus en raison des horaires des services de transport/des vols.

Les personnes qui choisissent de prendre leur véhicule pour une période prolongée excédant le cadre de l'événement ne seront pas remboursées pour les repas ou l'hébergement excédentaires.

### Repas et hébergement

Lors du 43<sup>e</sup> Conseil général, soit du 21 au 27 juillet 2018, des repas seront offerts gratuitement aux personnes déléguées, à commencer par le souper du samedi 21 juillet, le dernier étant le déjeuner du samedi 28 juillet. Le mercredi 25 juillet, aucun souper ne sera servi sur le site. Les personnes déléguées devront donc prendre ce repas à l'extérieur et en défrayer eux-mêmes le coût.

Des chambres seront disponibles à l'University of Ontario Institute of Technology (UOIT), à la résidence de South Village, au coût de 65 \$ la nuitée. Chaque suite est dotée d'un petit salon,

d'une cuisinette sertie d'un bar, d'une salle de bain avec douche, et de deux chambres, chacune ayant un lit à deux places. Les réservations sont faites directement auprès de l'UOIT. Si vous souhaitez partager votre chambre avec une personne en particulier, veuillez en faire la demande au moment de faire la réservation. L'autre personne doit aussi demander à partager avec vous pour que la demande soit acceptée.

Si vous prévoyez venir avec un ou plusieurs invités, vous devrez réserver vous-même leur hébergement et leur plan de repas. Notez que ces frais seront à votre charge et que vous devrez demander d'inclure le plan de repas au moment de faire la réservation.

Vous pouvez vous présenter à la résidence à compter du samedi 21 juillet. Vous devrez quitter les lieux le 28 juillet, au plus tard à 11 h. Les personnes qui souhaitent y séjourner au-delà des dates prévues, à leurs frais, doivent, au moment de faire leur réservation, s'informer de la disponibilité des chambres aux dates désirées.

Nous invitons les personnes déléguées accompagnées de jeunes enfants ou de nourrissons à considérer d'autres possibilités d'hébergement – hôtels ou terrains de camping locaux – puisque la résidence n'est pas munie de berceaux ou de lits pour enfant. Les personnes logeant sur un site autre que la résidence recevront un remboursement allant jusqu'à 65 \$ la nuitée.